

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1490

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1490**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de natures différentes sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône d'ici le début d'année 2014.

Le site de la promenade de Fontaines sur Saône se situe au droit du quai Jean Baptiste Simon. Il est limitrophe du centre-ville de Fontaines sur Saône et de différents quartiers d'habitation. Il est aussi séparé de ces quartiers par un système viaire contraignant en raison de son aménagement et des usages qu'il supporte. Il est à proximité du site des Guinguettes de Rochetaillée sur Saône et du site de l'île Roy.

Le projet d'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône d'un linéaire de 1 700 mètres relie le site de la promenade de Rochetaillée sur Saône au nord, les itinéraires de randonnées au sud et le centre bourg. Pour permettre cette continuité piétonne, 600 mètres d'estacades seront à réaliser. De même, l'accroche aux quartiers limitrophes nécessite la création de divers escaliers et une intervention importante sur le quai au droit du centre bourg commercial.

L'ensemble du site permettra de développer les usages nautiques existants (halte nautique mise en valeur) mais aussi des usages de loisirs, de découverte et de détente en lien avec la Saône.

Pour permettre la conception et la réalisation de ce projet, il est nécessaire de lancer :

- un marché de maîtrise d'œuvre (mission complète conception, réalisation et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), élaboration des études d'impact liées à la loi sur l'eau),
- une mission de coordination sécurité et de protection de la santé (CSPS),

et de compléter le programme par des études techniques plus précises : diagnostics et études techniques de stabilité d'ouvrages d'art et équipements fluviaux, levés topographiques et bathymétriques complémentaires.

La volonté de permettre une ouverture partielle du site à l'été 2010 nécessite de plus des travaux de toilettage partiels, la mise en place de mobiliers d'usages et d'une signalétique Rives de Saône.

Par délibération n° 2009-1104 en date du 30 novembre 2009, le Conseil a individualisé une première autorisation de programme d'un montant de 130 000 € pour la réalisation des études préalables au projet d'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône.

Le montant total de l'autorisation de programme complémentaire est estimé à 740 000 € TTC.

Ces diverses missions seront lancées au 2° trimestre 2010 pour une livraison du projet au 3° trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de l'opération de toilettage pour l'ouverture partielle du site et la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de la promenade de Fontaines sur Saône dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 740 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles sur l'opération n° 2077, individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 740 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 420 000 € TTC en 2011,
- 160 000 € TTC en 2012,
- 160 000 € TTC en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 870 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.